

Pourquoi traiter les effluents d'élevage?

Pourquoi traiter les effluents d'élevage?
Pourquoi traiter les effluents d'élevage?

L'industrie des aliments du bétail a permis l'expansion de l'élevage dit hors-sol. Les aliments du bétail élaborés en dehors de l'exploitation et les animaux produits sont transportés par fret routier. Il reste alors sur place des déjections riches en éléments fertilisants que les cultures de l'exploitation sont, très généralement, dans l'incapacité de recycler : l'exploitation est alors en situation d'excédent...

L'industrie des aliments du bétail a permis l'expansion de l'élevage dit hors-sol : un élevage n'a pas besoin de surface agricole pour produire les aliments nécessaires à son cheptel, si ce n'est le sol où sont implantés les bâtiments d'élevage.

Problématique

Les choix de gestion des excédents

- l'excédent structurel est apprécié au niveau de chaque canton ;
- le canton est considéré en excédent structurel dès lors que la quantité moyenne annuelle d'azote produite par l'ensemble du cheptel du canton, toutes espèces confondues, rapportée à la surface agricole utile épandable du canton est supérieure au seuil prévu pour les effluents d'élevage au titre de la directive 91/676/Cee, soit 170 kg/ha.
- réduction à la source par l'alimentation voire la réduction du cheptel ;
- exportation des déjections brutes (déjections avicoles, notamment) ;
- traitement des lisiers de porcs.

Sur l'île de la Réunion

- les « Hauts », dans lesquels se sont développés de petits élevages familiaux, constituent de fait de véritables **zones d'excédents structurels par manque de surface d'épandage** ;
- la bonne gestion des lisiers de porc nécessite leur **transport**, donc leur concentration dans des co-produits de qualité, à destination des cultures maraîchères ou de canne à sucre principalement ; il faut noter que la difficulté à trouver des surfaces d'épandage, pour simplement gérer les effluents résiduels issus du traitement, militerait fortement pour un traitement total permettant le rejet direct dans les ravines ;
- l'activité touristique, essentielle pour l'économie de l'île, nécessite une maîtrise des **nuisances olfactives** générées par les élevages.



Actes du séminaire Modélisation des flux de biomasse et des transferts de fertilité - cas de la gestion des effluents d'élevage à l'île de la Réunion. Restitution des travaux de l'Atp 60/99. des 19-20 juin 2002, Montpellier, France. Cirad, Colloques, Cédérom.

Oui